

Exemple de clause pour une procédure alternative de règlement de différend

Tout litige concernant l'exécution ou la compréhension des engagements, sera soumis à l'arbitrage conformément aux dispositions du Code judiciaire.

La partie la plus diligente introduira sa demande devant la Chambre d'Arbitrage des Experts. (<http://www.chambredarbitrage.be/> ou une de ses chambres affiliées tel que La chambre indépendante de résolution des litiges www.cirl.be).

Le règlement de la procédure de cette Chambre sera d'application.

L'affaire sera traitée par un Tribunal Arbitral composée d' un arbitre.